



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« **Préfecture de la Seine-Saint-Denis** un déni de justice pour les usagers étrangers » »

Monsieur le député Stéphane PEU alerte le Monsieur le ministre de l'Intérieur sur les difficultés d'exécution par la préfecture de la Seine-Saint-Denis des décisions de justices rendues en matière de droit des étrangers.

Le Tribunal Administratif de Montreuil, compétent en matière de refus de titre de séjour et de mesures d'éloignement prises par le Préfet de Seine-Saint-Denis fait actuellement face à un afflux considérable - plusieurs centaines- de procédures en «difficultés d'exécution» des décisions qu'il a précédemment rendu enjoignant la préfecture à délivrer un titre de séjour.

Quelles que soient les raisons, l'inapplication par l'État de décisions de justice constitue une dérive inquiétante et a notamment pour conséquence de créer une sévère embolisation du tribunal administratif.

Alors que le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) fixe un délai de 3 mois aux tribunaux pour rendre leurs décisions, et que les décisions en question enjoignent généralement la délivrance d'un titre de séjour sous 2 mois, les dossiers relevant de la préfecture de Seine-Saint-Denis mettraient en moyenne plus de 3 ans à être définitivement traités, notamment en raison de l'inexécution des décisions de justice par la préfecture de Seine-Saint-Denis, obligeant les justiciables à engager de nouvelles procédures judiciaires coûteuses pour eux et pour le service public de la justice.

M. le député souhaite donc connaître les intentions de Monsieur le ministre de l'Intérieur afin de remédier à cette situation qui pénalise injustement les séquanodionysiens.